# **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR** PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A GRISCELLI



## Dépassement de seuil d'information et de recommandation

Statut de l'alerte Terminée Bulletin n° DSI 2022 012 GRI SO2 Communiqué du : 11/04/2022

## Observations:

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 16h45 le vendredi 08 avril 2022. Après une brève baisse des concentrations vers 2h00 le 09/04/2022, les niveaux en SO<sub>2</sub> sont remontés et le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO2 par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]) a été dépassé le 09/04/2022 à 03h15, avec une valeur de 367.4 μg/m<sup>3</sup> (en moyenne horaire de 02h15 à 03h15).

La moyenne maximale enregistrée est de 683.1 µg/m³ en moyenne de 03h00 à 04h00.

Le dépassement de seuil d'information et de recommandations est terminé depuis le 09/04/2022 à 04h45 avec une valeur horaire à 259.4 ug/m<sup>3</sup>.

## Conditions météorologiques et circonstances :

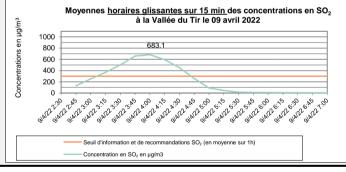
D'après les données de Météo France, les vents moyens à forts de secteurs quest-nord-ouest à nord-ouest (16 nds. rafales à 32 nds) ont été enregistrés le 09 avril 2022 entre 02h00 et 04h00 sur l'agglomération de Nouméa.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, le basculement en fioul TBTS+ au niveau de la centrale thermique de Doniambo a été fait le 08 avril 2022 à 1h18.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	367.4 μg/m <sup>3</sup> en moyenne de 02h15 à 03h15
·	
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	259.4 µg/m³ en moyenne de 03h45 à 04h45
Nb de dépassement(s) règlementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	683.1 µg/m³ en moyenne de 03h00 à 04h00.
Moyenne journalière	97.9 μg/m³ le 09/04/2022





le seuil d'information et recommandation pour le SO<sub>2</sub> est de 300 μg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

l n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gên à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions

## Le SO<sub>2</sub> en bref:

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure









